



**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**

SYNOPSIS

COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 345^E SESSION

Date 02/12/2024 – 05/12/2024

Type d'activité Procédures de suivi

Lieu Strasbourg, France

Direction (Service) DGI Droits de l'Homme et État de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origine/Remarques de la DG Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de 15 experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

- Objectif(s)**
- Examiner les réclamations collectives en cours ;
 - finaliser et adopter l'examen ad hoc sur la crise du coût de la vie
 - examiner les développements relatifs à la procédure sur les dispositions non acceptées (mise en œuvre de l'article 22 de la Charte de 1961) ;
 - examiner les rapports des Etats sur le suivi des décisions prises dans le cadre des réclamations collectives ;

- examiner les projets de commentaires préparés par le Secrétariat sur la Recommandation 2286 (2024) de l'Assemblée parlementaire sur la «Garantie du droit à l'alimentation ».

Résultats

- 1) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité des réclamations suivantes ;
 - *Associazione Nazionale per l'Industria e il Terziario (ANPIT) and Confederazione Italiana Sindacati Autonomi Lavoratori (CISAL) c. Italie*
Réclamation n°. 232/2023
 - *Confederazione Unitaria di Base (CUB) c. Italie*
Réclamation n°. 234/2024
- 2) Le Comité a adopté une décision sur le fond dans les réclamations suivantes
 - *Confederación Sindical de Comisiones Obreras (CCOO) c. Espagne*
Réclamation n°. 218/2022
 - *Fédération SUD Santé-Sociaux c. France*
Réclamation n°. 226/2023
 - *Open Society European Policy Institute (OSEPI) c. Bulgarie*
Réclamation n°. 204/2022
- 3) Le Comité a poursuivi l'examen des rapports ad hoc soumis par les Etats parties.
- 4) Le Comité a discuté de l'examen ad hoc sur la crise du coût de la vie en vue de son adoption lors de la prochaine session (janvier 2025).
- 5) Le Comité a examiné les développements relatifs à la procédure sur les dispositions non acceptées et a adopté son rapport concernant le Danemark.

Conclusions/ Suivi

Le Comité a chargé le Secrétariat :

- Suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en cours ;
- de transmettre aux parties et de publier les décisions de recevabilité ;

- de transmettre aux parties et au Comité des Ministres la décision sur le fond conformément à la procédure habituelle ;
- finaliser pour publication les règles modifiées ;
- de finaliser l'examen ad hoc en vue de son adoption lors de la prochaine session ;
- finaliser et transmettre au Danemark le rapport sur les dispositions non acceptées.

Participants

Aoife NOLAN, Présidente
Eliane CHEMLA, Vice-Présidente
Tatiana PUIU, Vice-Présidente
Kristīne DUPATE, Rapporteure générale
József HAJDÚ
Karin Møhl LARSEN
Yusuf BALCI
Paul RIETJENS
George THEODOSIS
Mario VINKOVIC
Miriam KULLMAN
Carmen SALCEDO BELTRÁN
Franz MARHOLD
Alla FEDOROVA
Grega STRBAN

Secrétariat CoE

Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif